COPIE

AUTHENTIQUE

28 DECEMBRE 2009

Donation-partage
Par Mr et Mme NADER
A leurs enfants

Compte n° 81052

Notaires

Pascal COURTIER
Jean-Yves BERGEAUD
Julien COURTIER
Christophe VIELPEAU

Société Civile Professionnelle Titulaire d'un Office Notarial
4 boulevard Jean Rose - 77100 MEAUX

N° DOSSIER 017068
CLERC CK
Donation-partage NADER - cpte 081052

DONATION- PARTAGE

DOCUMENT HYPOTHECAIRE NORMALISE

PARTIE NORMALISEE

L'AN DEUX MIL NEUF
LE vingt-huit décembre

En l'étude ci-après désignée.

Maître Jean-Yves BERGEAUD, Notaire soussigné, membre de la Société Civile Professionnelle dénommée "SCP Pascal COURTIER, Jean-Yves BERGEAUD, Julien COURTIER et Christophe VIELPEAU, Notaires Associés" titulaire d'un Office Notarial à MEAUX (Seine et Marne), 47 boulevard Jean Rose.

A reçu le présent acte authentique entre les parties ci-après identifiées.

IDENTIFICATION DES PARTIES

D O N A T E U R

Monsieur **Alexis NADER**, expert comptable, et Madame **Marie-Luce Anne LE HINGRAT**, retraitée, son épouse, demeurant ensemble à PARIS (75014) FRANCE, 7 rue Boissonade.

Nés savoir :

Monsieur NADER à Beyrouth (LIBAN), le 11 Décembre 1944.

Madame LE HINGRAT à MIRECOURT (Vosges), le 02 Mai 1946.

Mariés tous deux en premières noces, à la mairie de PARIS (14ème arrondissement), le 12 mai 1984.

Soumis au régime de la séparation de biens aux termes de leur contrat de mariage reçu par Maître Maître Jean-Yves BERGEAUD, Notaire à MEAUX, le 02 mai 1984. Lequel régime n'a pas été modifié depuis.

Résidents en France.

Ci-après dénommés tantôt le "**DONATEUR**" tantôt les "**DONATEURS**", agissant solidairement entre eux.

DONATAIRES COPARTAGEANTS

1°) Monsieur **Alwan NADER**, étudiant, demeurant à PARIS (75014) FRANCE, 7 rue Boissonade

Né à PARIS (8ème arrondissement), le 02 Juin 1984.

Célibataire.

Déclarant ne pas avoir conclu de pacte civil de solidarité.

De nationalité française et résident en France.

2°) Monsieur **Alexandre NADER**, étudiant, demeurant à PARIS (75014) FRANCE, 7 rue Boissonade.

Né à PARIS (8ème arrondissement), le 29 Septembre 1985.

Célibataire.

Déclarant ne pas avoir conclu de pacte civil de solidarité.

De nationalité française et résident en France.

3°) Monsieur **Adrien NADER**, étudiant, demeurant à PARIS (75014) FRANCE, 7 rue Boissonade.

Né à PARIS (18ème arrondissement), le 21 Mars 1988.

Célibataire.

Déclarant ne pas avoir conclu de pacte civil de solidarité.

De nationalité française et résident en France.

Ci-après dénommés tantôt le "**DONATAIRE**" ou le "**DONATAIRE COPARTAGEANT**" tantôt les "**DONATAIRES**" ou les "**DONATAIRES COPARTAGEANTS**".

PRESENCE – REPRESENTATION

Les parties susnommées sont ici présentes.

CAPACITE

Les parties confirment l'exactitude des indications les concernant respectivement telles qu'elles figurent ci-dessus.

Elles ne font l'objet d'aucune mesure ou procédure, notamment relative aux incapables majeurs, susceptibles de restreindre leur capacité civile ou de mettre obstacle à libre disposition de leurs biens.

Elles ne sont pas et n'ont jamais été en état de faillite personnelle, liquidations des biens, règlement judiciaire, redressement judiciaire ou cessation de paiement.

FORME DES ENGAGEMENTS ET DECLARATIONS

Les engagements souscrits et les déclarations faites ci-après seront toujours indiqués comme émanant directement des parties au présent acte, même s'ils émanent du représentant légal ou conventionnel de ces dernières.

TERMINOLOGIE

Les dénominations indiquées ci-dessus définissent l'entité juridique de chaque contractant selon ses obligations, sans égard au nombre, à son intervention directe ou par mandataire.

DOMICILE

Pour l'exécution des présentes et de leurs suites, les parties font élection de domicile à MEAUX, en l'étude du Notaire soussigné.

Spécialement, pour le renvoi des pièces, domicile est élu à MEAUX (77100), 47 boulevard Jean Rose, en l'étude de Maître BERGEAUD Jean-Yves, Notaire soussigné.

LIENS DE PARENTE

Les **DONATAIRES**, tous descendants des **DONATEURS**, sont leurs seuls présomptifs héritiers.

EXPOSE PRALABLE

MASSE DES BIENS DONNES ET A PARTAGER

I - BIENS PRESENTEMENT DONNES

BIENS PROPRES DU DONATEUR ET DE LA DONATRICE

ARTICLE UN

24996 parts numérotées de 1 à 12498 appartenant à Monsieur Alexis NADER et numérotées de 12501 à 24998 appartenant à Madame Maris-Luce LE HINGRAT de 15,24 Euros, valeur nominale, (soit 100,00 Francs) chacune, dans la société "A.A.A. NADER", société civile immobilière, régie par les articles 1845 et suivants du code civil, au capital de 381.122,54 Euros (soit 2.5000.000,00 Francs), dont le siège social est à PARIS (75014) 7 rue boissonade, ayant pour objet l'acqusition de tous immeubles ou droits immobiliers, céder, administrer, gérer ou exploiter, par bail ou autrement, tous immeubles bâtis ou non bâtis, à usage industriel, commercial, agricole ou d'habitation, ainsi que tous droits immobiliers relatifs à ces immeubles et notamment ceux sis à PARIS (75014) 7 rue Boissonade formant les lots 210, 14 et 86 , immatriculée au registre du commerce et des sociétés de PARIS, sous le numéro D 409 860 004.

A ce jour, la société est évaluée à la somme de 750.000,00 Euros, la valeur vénale d'une part sociale s'élève donc à la somme de 30,00 Euros.

Ladite société, constituée pour une durée de 99 années, entre **Monsieur et Madame Alexis NADER**, aux termes d'un acte sous seing privé, le 04 novembre 1996, enregistré à la Recette de PARIS 14ème MONTPARNASSE, le 08 novembre 1996, folio 59, bordereau 206-4 est actuellement gérée par Monsieur Alexis NADER, demeurant à PARIS (75014) 7 rue Boissonade.

PARTAGE

D'un commun accord entre les parties, le partage des biens compris dans la masse ci-dessus établie a été réalisé par la formation de lots et leur attribution aux **DONATAIRES-COPARTAGEANTS** de la manière suivante.

PREMIER LOT

Pour fournir à Monsieur NADER Alwan, la part lui revenant dans la présente donation-partage, il lui est attribué ce qu'il accepte expressément :

1/3 de L'ARTICLE UN (1), soit 8332 parts sociales numérotées de 1 à 4166 et de 12501 à 16666 pour son estimation de CENT QUARANTE NEUF MILLE NEUF CENT SOIXANTE SEIZE Euros,

Ci 149 976,00 Eur.

Les sommes déjà données et incorporées à la présente donation d'une valeur de CENT VINGT DEUX CINQ CENT QUARANTE DEUX EUROS

Ci 122 542,00 Eur.

Soit ensemble 272 518,00 Eur.

Ce lot remplit son attributaire du montant de ses droits, ce qu'il reconnaît.

DEUXIEME LOT

Pour fournir à Monsieur NADER Alexandre, la part lui revenant dans la présente donation-partage, il lui est attribué ce qu'il accepte expressément :

1/3 L'ARTICLE UN (1), soit 8332 parts sociales numérotées de 4167 à 8332 et de 16667 à 20832 pour son estimation de CENT QUARANTE NEUF MILLE NEUF CENT SOIXANTE SEIZE Euros,

Ci 149 976,00 Eur.

Les sommes déjà données et incorporées à la présente donation d'une valeur de CENT VINGT DEUX CINQ CENT QUARANTE DEUX EUROS

Ci 122 542,00 Eur.

Soit ensemble 272 518,00 Eur.

Ce lot remplit son attributaire du montant de ses droits, ce qu'il reconnaît.

TROISIEME LOT

Pour fournir à Monsieur NADER Adrien, la part lui revenant dans la présente donation-partage, il lui est attribué ce qu'il accepte expressément :

1/3 L'ARTICLE UN (1), soit 8332 parts sociales numérotées de 8333 à 12498 et de 20833 à 24998 pour son estimation de CENT QUARANTE NEUF MILLE NEUF CENT SOIXANTE SEIZE Euros,

Ci 149 976,00 Eur.

Les sommes déjà données et incorporées à la présente donation d'une valeur de CENT VINGT DEUX CINQ CENT QUARANTE DEUX EUROS

Ci 122 542,00 Eur.

Soit ensemble 272 518,00 Eur.

Ce lot remplit son attributaire du montant de ses droits, ce qu'il reconnaît.

ACCEPTATION DE LA DONATION PARTAGE

Cette donation-partage est expressément consentie et acceptée par **DONATEUR** et **DONATAIRES** ou leurs représentants, selon ce qu'il a été dit ci-dessus.

La lecture du présent acte a été donnée aux parties et les signatures de celles-ci sur ledit acte ont été recueillies par le notaire soussigné.
Et le notaire a signé le même jour.

SUIVENT LES SIGNATURES

En marge se trouve cette mention :
Enregistré à la SIE MEAUX EST
LE 04/01/2010 Bordereau n°2010/8 Case n°1
Reçu : 4 044 euros

POUR COPIE AUTHENTIQUE , délivrée par Maître Jean-Yves BERGEAUD, Notaire à MEAUX 77100, 47, Boulevard Jean Rose,

Réalisée sur DIX SEPT (17) pages, sans renvoi ni mot nul et certifiée par lui comme étant conforme à la minute.



Cet acte est relié par le procédé ASSEMBLACT R.C. empêchant toute substitution ou addition, il est signé à la dernière page.
Appl. Du décret 71.941. du 26.11.71 ART.9.